



Mairie d'Amanvillers

Madame, Monsieur,

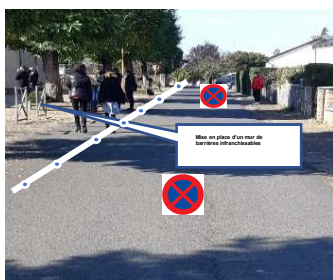
Afin d'améliorer la sécurité des abords du groupe scolaire nous allons procéder à des aménagements qui vont toucher la Rue des jardins. Après mûres réflexions et plusieurs hypothèses concernant ce secteur, l'équipe municipale a retenu la solution ci-dessous. Ce sujet est d'autant plus d'actualité car suite à l'indiscipline de certains parents, leur incivilité aurait pu se terminer de manière dramatique.

Frédérique LOGIN

Vous avez certainement remarqué l'absence de trottoir dans une grande partie de cette rue !

En conséquence :

Afin d'améliorer la sécurité, la Rue des jardins deviendra une zone de circulation partagée à 20 Km/h et en sens unique tout au long du groupe scolaire " Serge Gauche " depuis l'intersection de l'Allée des écoliers jusqu'à la placette de la chaufferie.



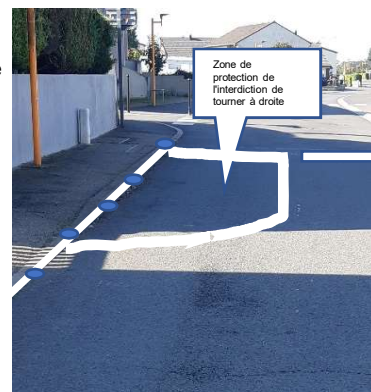
Une ligne blanche sera tracée sur cette rue à partir de l'Allée des écoliers jusqu'au plateau de la salle des fêtes. Des potelets de protection seront installés sur cette ligne.

Un mur de barrières sera mis en place en parallèle à cette ligne blanche pour qu'aucune traversée ne soit possible, ceci dans le but de décourager les arrêts "sauvages(1)".

C'est aussi sur ce tronçon que l'arrêt et le stationnement seront formellement interdits.

Un radar pédagogique est à l'étude.

Avant le plateau de la salle des fêtes un aménagement spécifique avec potelets sera mis en place pour interdire le "tourne à droite" depuis la rue du stade ou le "tout droit" en sens interdit vers le groupe scolaire.



Les travaux d'aménagements seront réalisés en plusieurs étapes, en fonction de la réception des matériaux et des conditions météorologiques.

Ce qu'il faut retenir

Aménagements routiers	Aménagements piétonniers
Une circulation en sens unique Une limitation à 30 km/h jusqu'à l'Allée des écoliers Création d'une zone partagée 20 km/h depuis l'Allée des écoliers jusqu'à la placette de la chaufferie Le retour à 30 km/h après la chaufferie	Un marquage au sol depuis l'Allée des écoliers jusqu'au plateau de la rue du Stade Des potelets de protection positionnés sur les marquages au sol Un mur de barrières tout le long de l'école
Stationnement et arrêt minute interdits dans tout le secteur	

(1) Attention : Les arrêts sauvages seront verbalisés (Cf code de la route et plan vigipirate)

Tel Mairie : 03 87 53 41 67